



SYMESCOTO Syndicat Mixte pour l'Élaboration du SCOT de l'ODET

Communauté de communes du Pays Glazik, communauté d'agglomération Quimper Communauté, Communauté de communes du Pays Fouesnantais



Le SCOT de l'ODET

Rapport de présentation

7. Indicateurs de suivi

Document arrêté le 30 juin 2011
Approuvé le 6 juin 2012

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le SCoT intègre déjà dans les mesures du DOO de nombreuses prescriptions et recommandations visant à éviter et réduire les conséquences dommageables du projet de territoire. Elles sont décrites au chapitre 6 du présent rapport de présentation.

Le SYMESCOTO est personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Dans ce cadre, il s'assure de la déclinaison des objectifs du SCoT dans les documents inférieurs. Et, il encourage la mise en œuvre des recommandations et mesures d'accompagnement du DOO. Il intervient notamment dans les documents d'urbanisme dans l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, la déclinaison de la trame verte et bleue et la déclinaison de la partie urbanisme commercial.

Pour le suivi du SCoT et l'accompagnement, le SYMESCOTO s'adressera prioritairement à Quimper Cornouaille Développement, agence d'urbanisme du territoire de Cornouaille, compétente sur le territoire du SCoT et en outre en charge des questions de coordination InterSCoT à l'échelle Cornouaillaise.

Les mesures complémentaires proposées ci-après permettront de mieux garantir l'atteinte des objectifs tout en limitant les incidences de la mise en œuvre du SCoT.

7.1. Les modalités de suivi de la mise en œuvre des prescriptions et recommandations

Le SYMESCOTO collecte et analyse les données de suivi de la mise en œuvre du SCoT listées ci-dessous.

Un point d'étape sur le suivi est prévu dans les 3 ans à compter de l'approbation du SCoT.

Une analyse des résultats de l'application du schéma est réalisée dans les 6 ans à compter de l'approbation du SCoT.

Suivant le type de donnée, celle-ci sera collectée sous forme de tableau et/ou cartographie géoréférencée.

THEME	INDICATEUR DE SUIVI
MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle de la déclinaison de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme : au travers de la consultation du SYMESCOTO sur le PADD et le zonage de chaque document d'urbanisme• Mise à jour annuelle d'indicateurs de préservation des milieux :<ul style="list-style-type: none">Vérification de la surface de zones humides par commune (nouveaux recensements à distinguer des surfaces zones déjà connues)Recensement des atteintes éventuelles aux milieux emblématiques et protégésSuivi de l'évolution de la qualité de l'eau et de l'air• Evolution de la SAU communale à 3 et 6 ans et du nombre d'exploitations et d'exploitants sur le territoire
POPULATION	<ul style="list-style-type: none">• Evolution de la démographie par EPCI et pour les communes littorales à échéance 3 et 6 ans :<ul style="list-style-type: none">- cumul de la population municipale- cumul de la population des ménages- taille des ménages

THEME	INDICATEUR DE SUIVI
HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements produits par EPCI à échéance 3 et 6 ans • Typologie des logements produits (accession, locatif, public, privé) à échéance 3 et 6 ans • Typologie des formes de logements produits (individuel, individuel groupé, collectif...)
FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la consommation foncière pour l’habitat et rapport des surfaces en fonction du nombre de logements : à échéance 3 et 6 ans bilan des consommations moyennes sur la période écoulée (en global) • Suivi de la consommation foncière pour les activités : à échéance 3 et 6 ans bilan des consommations moyennes sur la période écoulée (en global) • Suivi de la part de renouvellement urbain dans l’urbanisation totale en matière de zones d’habitat et d’activités à échéance 3 et 6 ans • Suivi de l’évolution des zones artisanales à l’échelle des EPCI : surface viabilisée à échéance 3 et 6 ans
COMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la production des surfaces commerciales à échéance 3 et 6 ans
LITTORAL	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l’évolution de l’urbanisation sur le littoral : analyse cartographique (en lien en particulier avec les coupures d’urbanisation et espaces proches du rivage) et quantitative à échéance 3 et 6 ans
CLIMAT RISQUES ET NUISANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir rapidement un point zéro quantifié en matière de gaz à effets de serre • Evolution de la production de gaz à effets de serre à échéance 6 ans • Evolution des indices de qualité de l’air (ATMO) • Evolution du tonnage de déchets : <ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets collectés par site et typologie Pourcentage de déchets recyclés Evolution du compostage Décharges sauvages connues
DEPLACE- MENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre moyen de véhicules par jour sur les principaux axes de circulation et suivi de l’accidentologie • Evolution du nombre moyen de migration alternante • Evolution du taux de motorisation par ménage • Evolution de la desserte en transports collectifs et déplacements doux : <ul style="list-style-type: none"> Linéaire de réseau et nombre de points d’arrêt par desserte et fréquentation annuelle : analyse cartographique et quantitative à échéance 3 et 6 ans Avancement de la création de pôles d’échanges structurants et secondaires Evolution du réseau et des équipements favorisant les déplacements doux sur le territoire: analyse cartographique et quantitative à échéance 3 et 6 ans

THEME	INDICATEUR DE SUIVI
RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales au niveau communal: comptabiliser les schémas validés, en cours d'élaboration et non démarrés à échéance 3 et 6 ans • Suivi de la consommation en eau et de la qualité des rejets • Etablissement d'un état des lieux de la production d'énergie renouvelable dans le cadre du Plan Climat • Suivi à échéance 3 et 6 ans de l'évolution de la production d'énergie renouvelable : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages ou d'entreprise équipés Solaire : puissance ou surface de panneaux Eolien : puissance et/ nombre d'unités Autres modes de production (chaudières bois, pompes à chaleur, géothermie...) : puissance

Propositions d'accompagnement de la mise en œuvre du SCoT :

L'accompagnement de la mise en œuvre du SCoT prendra différentes formes adaptées à l'objet considéré.

Il pourra s'agir de l'établissement de guides de référence tels que fiches de formes urbaines comparées..., de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Orientations d'Aménagement et de Programmation, projets), de conférences, de formations d'élus ou de techniciens...

7.2. Les mesures complémentaires à la mise en œuvre du SCoT

Concernant les impacts négatifs sur l'environnement résultant de la mise en œuvre du SCoT les mesures suivantes sont proposées, qui concernent principalement les impacts de l'urbanisation :

- Afin de limiter la consommation d'espace, la réalisation d'un inventaire du résiduel constructible et des friches urbaines pour chaque commune du SCoT, afin de faciliter la mise en œuvre du renouvellement urbain dans les opérations futures.
- Proposition d'un taux de renouvellement urbain minimal dans les opérations d'urbanisation par commune en fonction des résultats de l'analyse précédente.

